Éducation nationale : la nouvelle « grande muette » ?

Le syndicat Action & Démocratie CFE-CGC prend connaissance de la sanction qui frappe l'un des siens, René CHICHE, professeur agrégé de philosophie, vice-président et porte-parole de notre organisation, membre titulaire du conseil supérieur de l'éducation où il siège en tant que représentant de notre confédération CFE-CGC. Sans que ne lui soit reprochée la moindre faute dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de celles-ci, le ministère de l'éducation nationale décide de l'en exclure pour une durée de trois mois, sanction très lourde qui est non seulement privative des droits à rémunération mais également des droits à avancement et retraite ; sanction absurde qui prive des élèves de leur professeur à quelques semaines de l'épreuve de philosophie du baccalauréat à laquelle il les prépare ; sanction inique qui fait suite à une procédure disciplinaire déclenchée dans des conditions obscures sur lesquelles il reste à faire toute la lumière.

Le syndicat Action & Démocratie CFE-CGC se déclare unanimement solidaire avec René CHICHE : en l'attaquant pour des interventions sur les réseaux sociaux, les radios et les télévisions où il s'exprime pourtant en qualité de responsable syndical, c'est au syndicat Action & Démocratie CFE-CGC lui-même que s'en prend le ministre, et ce sont tous les personnels de l'éducation nationale que l'on cherche à intimider à travers lui. Combien d'entre eux en effet n'osent déjà même plus parler et se réfugient dans l'anonymat des réseaux sociaux qui leur semble être la seule façon de pouvoir exprimer ce qu'ils ont à dire sans être inquiétés ? L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce pourtant clairement que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » Nous ne laisserons pas une administration en perte de repères désigner des « boucs émissaires » ici et là pour mettre le corps enseignant tout entier sous tutelle. Nous ne laisserons pas le ministère intimider les personnels de l'éducation pour les priver de leur droit d'exprimer leurs opinions ou les dissuader d'en faire usage.

Le syndicat Action & Démocratie CFE-CGC est déterminé donner à cette affaire toutes les suites qu'elle mérite, au plan juridique aussi bien que médiatique et administratif, afin de défendre la liberté d'expression pour tous et l'exercice du droit syndical qui sont menacés non seulement dans le champ de l'éducation nationale mais également au sein de notre société. Cela doit devenir une cause nationale.